

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2013

**COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 19 FEVRIER 2013**

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Jean-Pierre FRANOUX, Bertrand KLING, Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER, Jean-Pierre ROUILLON, Francine PIERRE, Jean-François PASQUET, Odile CHANDELIER, Daniel THOMASSIN, Claudine JACQUEMIN, Bernard PIERRAT, Michèle BONNENTIEN, Colette MESNIER, Malika TRANCHINA, Claude FINANCE, Véronique DEVIGNES, Gérard VIRY, Elisabeth LETONDOR, Emmanuel TSCHITSCHMANN, Bernard BRAUN, Geneviève FLEURY, Sophie WAKEFORD, Yves COLOMBAIN, Marc BARRON.

Votants : 28

Conseillers absents - excusés : David CARABIN.

Procurations : François KLAEYLE à Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER,
Pascal PELINSKI à Jean-François PASQUET,
Samia MESSALTI à Jean-Pierre FRANOUX,
Jean-Marie HIRTZ à Gérard VIRY,
Elsa PLUMIER à Emmanuel TSCHITSCHMANN.

Secrétaire de séance : Colette MESNIER

Date convocation : 13 février 2013

N°2013-012

Objet : Opération « des livres et vous au collège »

Rubrique : 8.1

Rapporteur : Malika TRANCHINA

Monsieur le Maire rappelle sa délibération du 27 juin 2012 reconduisant le dispositif intitulé « des livres et vous au collège » qui alloue un dictionnaire aux élèves de 6^{ème} et des livres aux élèves de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} pour un montant de 30 euros maximum par enfant, selon les modalités d'attribution suivantes :

- à tous les élèves Malzévillois du Collège Paul Verlaine,
- aux enfants Malzévillois scolarisés à l'extérieur de la Commune, de la sixième à la troisième comprise et jusqu'à 16 ans révolus, sur présentation d'un certificat de scolarité pour l'année scolaire en cours.

Il est proposé de modifier le dispositif afin d'offrir les dictionnaires à tous les élèves de CM2 scolarisés dans les écoles de Malzéville à la fin de l'année scolaire, ainsi qu'aux enfants Malzévillois scolarisés à la l'extérieur de la commune en classe de CM2, sur présentation d'un certificat de scolarité.

Les modalités d'attribution des livres pour les élèves de 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème} restent inchangées.

Après avis favorable de la commission temps de l'enfant réunie le 8 février 2013,

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2013

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à L'UNANIMITÉ**

- **APPROUVE** ces propositions.

Date : 19 février 2013

Lieu : Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Affichage : 20 février 2013

Le Maire
Jean-Pierre FRANOUX.

